Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 022-212200356-20260616-DELIB20260603-DE

Département des Côtes-d'Armor
Arrondissement : DINAN
Canton : LANVALLAY

Commune de LES CHAMPS-GÉRAUX

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juin à dix-neuf heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de LES CHAMPS-GÉRAUX, était assemblé en session ordinaire, à la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Mme Sandrine JUHEL, Maire.

Présents : Sandrine JUHEL, Denis GOUPIL, Caroline HAYCOX, Frédéric BEAUCHAMP, Brigitte PETITPAS, Christophe PACE, Anne THIBAULT, Pascal L'HERMITTE, Léa HERVÉ, Clément BRIZARD, Sophie HAMÉON (arrivée à 19h55), Cyril RIBET, Solène HAMELIN, Éric SIMON, Édith PERROQUIN

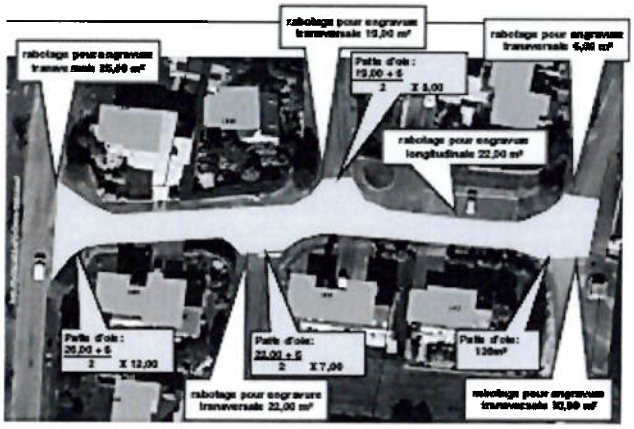
Absents excusés : 0
Pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Christophe PACE

Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 15 votants : 15

OBJET
Travaux de voirie
Délibération n° 2026-06-03

Mme le Maire informe le conseil municipal que la route « Résidence des Tilleuls » se dégrade et nécessite une réfection.



Les services voirie de Dinan Agglomération ont fourni un devis de travaux sous convention de mandat dont le montant s'élève à 14 311.44€ TTC.

La dépense sera imputée en section d'investissement, OP 245, article 2152.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 19/06/2026
Publié le
ID : 022-212200356-20260616-DELIB20260603-DE

Décision :
À l'unanimité, le conseil municipal :

- **Valide le devis de travaux de voirie sous convention de mandat de Dinan Agglomération, pour un montant de 14 311.44€ TTC.**
  La dépense sera imputée en section d'investissement, OP 245, article 2152.
- **Autorise Mme le Maire à signer tous documents s'y rapportant**

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire,
Christophe PACE

Le Maire,
Sandrine JUHEL

MAIRIE LES CHAMPS-GERAUX (Côtes-d'Armor)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie et que la convocation du Conseil a été faite le 10/06/2026